

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 12 AVRIL 2024

Sous la présidence de : Monsieur Jean-François FOUNTAINE

Autres membres présents : Madame Danièle CARLIER-MISRAHI - Madame Anne-Marie BAUDON – Madame Catherine MARCY - Monsieur Jean-Bernard HARENG - Monsieur Vivien JULHES - Madame Chantal MURAT - Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ - Madame Anne de CHALENDAR - Monsieur Jean-Claude COSSET - Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX - Madame Françoise COHEN – Madame Frédérique MORANGE- Madame Aya KOFFI.

Etaient excusés: Monsieur Eric PASQUIER (pouvoir à M. JULHES) - Madame Delphine CHARIER- Monsieur El Abbès SEBBAR.

Secrétaire de séance : Madame FLEURET-PAGNOUX.

Dates de convocation.....	27 mars 2024
Nombre de membres en exercice.....	17
Nombre de membres présents ou ayant donné procuration.....	15
Nombre de votants.....	15
Pour.....	15
Contre	0
Abstention.....	0

N°3 : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – RA/EHPAD DU CHAMP DE MARS – EPRD 2024

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (article 58),

Vu l'instruction interministérielle n° DGCS/5C/DGCL/DGFIP/172 du 12 juillet 2018 relative à l'Etat des Prévisions des Recettes et des Dépenses (EPRD) des établissements et services sociaux et médico-sociaux publics gérés en M22 et la mise à jour du plan comptable M22 au 1^{er} janvier 2024,

Vu l'article 2.1.1 de l'instruction interministérielle n° DGCS/5C/DGCL/DGFIP/172 du 12 juillet 2018 disposant « un déficit prévisionnel est possible si le prélèvement sur le fonds de roulement qui résulte du tableau de financement prévisionnel est compatible avec la situation financière et patrimoniale de l'établissement ».

Vu l'instruction n° DGCS/SD5C/CNSA/2017/207 du 19 juin 2017 relative à la mise en œuvre des dispositions du décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF).

Vu l'article L313-12-2 du CASF qui prévoit l'utilisation d'un Etat des Prévisions de Recettes et des Dépenses (EPRD) pour les ESSMS ayant signé un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM),

Vu la délibération du conseil d'administration du 28/03/2023 actant la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Vu le rapport relatif au budget primitif 2024,

Monsieur FOUNTAINE, Président, présente au Conseil d'Administration le projet d'EPRD pour l'établissement du Champ de mars pour l'exercice 2024.

FONCTIONNEMENT		Accusé de réception en préfecture 017-261700108-20240412-20240430-141-DE Date de rétrotransmission : 30/04/2024 Date de réception préfecture : 30/04/2024 Publié le 02/05/2024
Dépenses de l'exercice 2024	3 650 682,68 €	
Recettes de l'exercice 2024	3 148 632,00 €	
Résultat prévisionnel de l'exercice 2024	- 502 050,68 €	

INVESTISSEMENT	
IAF	442 251,00 €
Ressources de l'exercice 2024	31 169,00 €
Emplois de l'exercice 2024	30 138,00 €
Apport au Fonds de roulement	- €
Prélèvement au Fonds de roulement	- 441 220,00 €

EPRD 2024

EHPAD/RA CHAMP DE MARS Fonctionnement

Dépenses

code Chap	Chapitre	EPRD 2023	EPRD 2024	EVO EPRD à EPRD
Groupe 1	DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	457 726,00 €	480 520,00 €	22 794,00 €
Groupe 2	DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	2 482 882,00 €	2 516 455,00 €	33 573,00 €
Groupe 3	DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	528 481,00 €	653 707,68 €	125 226,68 €
	TOTAL	3 469 089,00 €	3 650 682,68 €	181 593,68 €

Recettes

code Chap	Chapitre	EPRD 2023	EPRD 2024	EVO EPRD à EPRD
Groupe 1	PRODUITS DE LA TARIFICATION	2 804 975,00 €	2 970 011,00 €	165 036,00 €
Groupe 2	AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	664 114,00 €	169 221,00 €	- 494 893,00 €
Groupe 3	PRODUITS FINANCIERS, EXCEPTIONNELS ET NON ENCAISSABLES	- €	9 400,00 €	9 400,00 €
	TOTAL	3 469 089,00 €	3 148 632,00 €	- 320 457,00 €

Investissement

Emplois

code Chap	Chapitre	EPRD 2023	EPRD 2024	EVO EPRD à EPRD
IAF	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	- €	442 251,00 €	442 251,00 €
Titre 1	REMBOURSEMENT DE DETTES FINANCIERES	26 900,00 €	26 900,00 €	- €
Titre 2	ACQUISITION D'ELEMENTS D'ACTIFS IMMOBILISES	123 199,00 €	3 238,00 €	- 119 961,00 €
Titre 3	AUTRES EMPRUNTS	- €	- €	- €
	TOTAL	150 099,00 €	472 389,00 €	322 290,00 €

Ressources

code Chap	Chapitre	EPRD 2023	EPRD 2024	EVO EPRD à EPRD
CAF	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	60 395,00 €	- €	- 60 395,00 €
Titre 1	AUGMENTATION DE CAPITAUX PROPRES	69 704,00 €	11 169,00 €	- 58 535,00 €
Titre 2	AUGMENTATION DE DETTES FINANCIERES	20 000,00 €	20 000,00 €	- €
Titre 3	AUTRES RESSOURCES	- €	- €	- €
	TOTAL	150 099,00 €	31 169,00 €	- 118 930,00 €

Cette proposition détaillée au sein des maquettes budgétaires et autres documents figurant en annexe, mise aux voix, est adoptée.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Président du CCAS,

Jean-François FOUNTAINE